



Parasitoses gastro-intestinales en troupeaux équins



un abonnement annuel inédit!

Définition

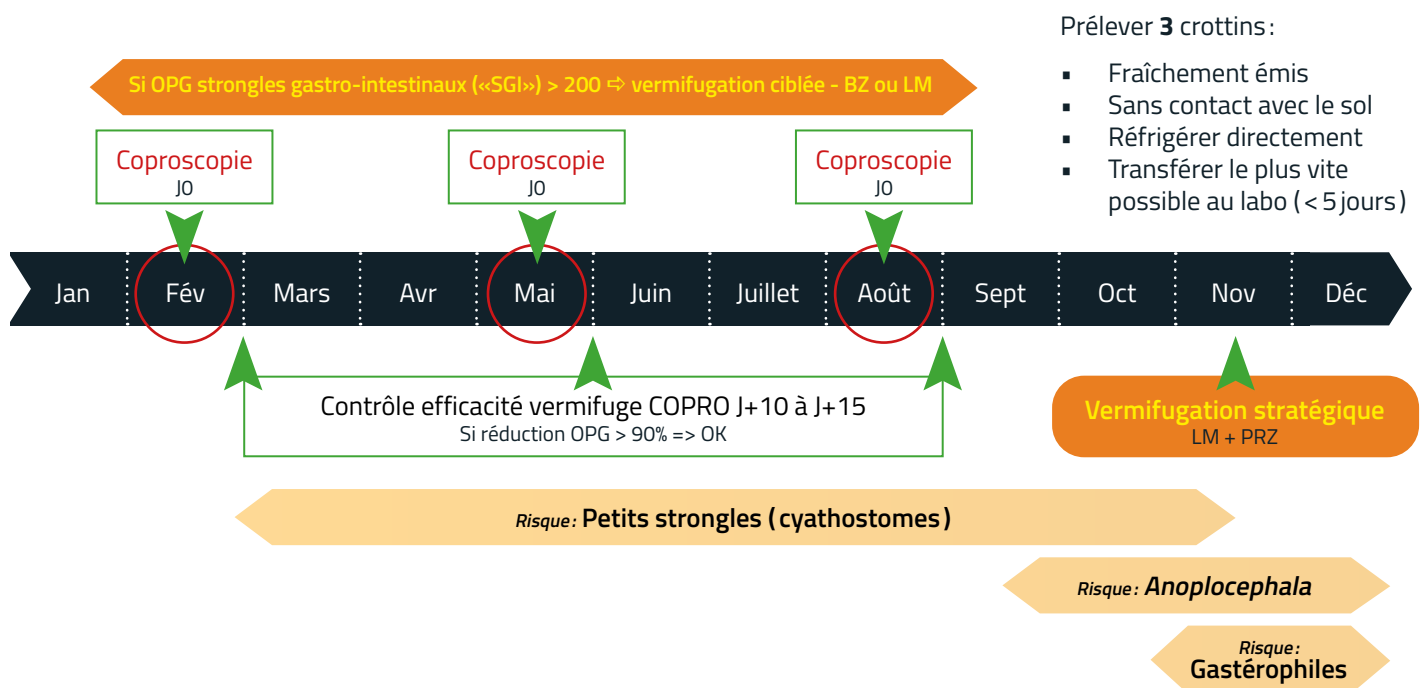
L'abonnement au suivi parasitaire comprend un ensemble d'analyses réparties tout au long de l'année, réalisées sur matières fécales prélevées à diverses périodes-clé. Il a pour objectif de promouvoir la gestion intégrée du parasitisme équin, individuel ou de l'écurie, en utilisant de manière pertinente les différentes méthodes analytiques. Les résultats de celles-ci permettront de connaître les genres parasitaires hébergés par le cheval, de même que l'intensité de leur émission dans l'environnement. Sur base de ces éléments factuels, la décision de vermifuger (ou non) le cheval ainsi que le choix du vermifuge en seront facilités. En outre, un contrôle d'efficacité du traitement est possible, en réalisant une seconde coproscopie 10 à 15 jours après celui-ci.

Cet abonnement « équin », réservé aux chevaux adultes (4 à 20 ans), comprend au total 4 coproscopies parasitaires :

- 1 en février/mars,
- 1 en mai,
- 1 en août,
- 1 contrôle d'efficacité du vermifuge 14 jours après traitement.

La vermifugation à l'aide d'une molécule adaptée à l'espèce parasitaire mise en évidence ciblera uniquement les chevaux fortement excréteurs d'œufs de strongles. Appliquée au bon moment, elle limitera l'apparition de résistances aux antiparasitaires ainsi que l'impact écologique de ceux-ci. De plus, elle protégera le cheval et ses congénères d'une ré-infestation massive. Par ailleurs, le contrôle d'efficacité du vermifuge pourra mettre en évidence un échec éventuel, permettant, tant qu'il en est encore temps, de changer d'anti-parasitaire.

Plan de suivi parasitaire des chevaux adultes (4 à 20 ans)



Prélever 3 crottins:

- Fraîchement émis
- Sans contact avec le sol
- Réfrigérer directement
- Transférer le plus vite possible au labo (< 5 jours)

Intéressé(e)? Contactez-nous sans plus tarder!

Le contrat d'abonnement est disponible sur demande au service Epidémiologie et Encadrement Sanitaire de l'ARSIA.

Contacts

ARSIA : 083/23 05 15 (extension 4)
Thierry Petitjean : thierry.petitjean@arsia.be
François Claine : francois.claine@arsia.be